

Déclaration de Hambourg

« Bâtir le pôle de l'énergie des mers du Nord pour une Europe résiliente et compétitive »

Préambule

Nous, les chefs d'État et de gouvernement de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, nous sommes réunis aujourd'hui dans la ville de Hambourg dans le cadre du 3^e Sommet de la mer du Nord. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à l'Islande en tant que pays observateur de cette Déclaration.

Ayant à l'esprit les déclarations des précédents Sommets de la mer du Nord à Esbjerg et Ostende, nous réaffirmons nos ambitions communes visant à faire des mers du Nord le principal pôle de l'énergie propre au monde, en s'appuyant notamment sur la production d'énergie renouvelable offshore et une forte interconnexion.

Ce faisant, nous pouvons accroître la résilience énergétique de l'Europe, fournir de l'énergie abordable aux consommateurs, garantir la compétitivité à long terme de nos industries sur la scène internationale et maintenir des chaînes d'approvisionnement à forte valeur ajoutée dans le secteur énergétique offshore, tout en atteignant d'ici à 2050 la neutralité climatique en Europe et en préservant l'environnement et la biodiversité de nos océans.

Affronter les réalités géopolitiques et économiques

L'Europe est confrontée à des défis critiques concernant sa sécurité, son économie et son approvisionnement en énergie.

Les tensions géopolitiques croissantes, notamment la guerre d'agression russe illégale qui fait toujours rage en Ukraine, compromettent notre sécurité énergétique et montrent bien à quel point il est urgent d'agir ensemble.

Pour assurer la protection et la résilience des infrastructures énergétiques maritimes, une coordination étroite s'impose, ainsi qu'une approche stratégique commune afin de lutter contre diverses menaces telles que les actes de sabotage physique, les cyberattaques ou d'autres attaques hybrides.

Les coûts de l'énergie demeurent élevés et volatils, posant ainsi des défis aux ménages comme aux entreprises et rendant nécessaires des efforts afin de baisser les prix de l'énergie et d'encourager une production d'énergie durable.

Le secteur éolien offshore européen fait face à des défis, avec l'inflation et les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement qui engendrent des coûts de projet plus élevés, des investissements moindres et des innovations à la baisse, appelant une action collective de la part des acteurs gouvernementaux et industriels, afin de garantir le rôle du secteur comme leader du marché mondial ainsi que sa valeur ajoutée pour l'économie tout entière.

Les ports constituent des points de jonction énergétique critiques et des écosystèmes industriels. En tant qu'atouts stratégiques pour notre compétitivité, durabilité et sécurité, ils nécessitent des investissements permanents et une meilleure intégration dans les chaînes d'approvisionnement énergétique offshore.

Les acteurs non-européens jouent un rôle de plus en plus important dans des segments clés de nos chaînes de valeur énergétiques, ce qui souligne la nécessité d'une approche commune pour garantir la diversification et préserver notre résilience, notre sécurité et notre approvisionnement énergétique à long terme.

Approfondir l'unité européenne par la coopération

Face à ces défis, nous pouvons et devons présenter un front plus uni que jamais en matière d'énergie et de sécurité énergétique. À cette fin, nous convenons des actions conjointes suivantes :

- (1) Nous renforcerons davantage la coopération entre les États des mers du Nord, en particulier au sein de la Coopération énergétique entre les pays des mers du Nord (NSEC) et de l'Initiative du Grand Bassin de la mer du Nord (GNSBI), en établissant de nouveaux standards pour la coordination future au sujet de la politique et de la planification énergétiques.
- (2) Nous sommes attachés à un renforcement du réseau orienté vers le marché, compétitif sur le plan économique et fiable, avec une planification spatiale coordonnée pour des projets de coopération transfrontaliers, afin d'exploiter des potentiels d'efficacité et de débloquer les investissements nécessaires dans l'énergie offshore, les réseaux d'infrastructure énergétique et les technologies auxiliaires.
- (3) Nous rappelons l'objectif d'Ostende visant à produire 300 GW d'énergie éolienne offshore d'ici à 2050 et nous sommes résolus à nous concentrer sur des mesures en vue de sa réalisation.
- (4) Nous demandons à nos ministres de l'Énergie, en particulier dans le cadre des structures de travail opérationnelles établies au sein de la NSEC, d'œuvrer ensemble et avec diligence à la mise en œuvre du Plan d'action de la Déclaration de Hambourg des ministres de l'Énergie, et nous sommes déterminés à surveiller régulièrement les progrès que nous réalisons concernant notre ambition de transformer les mers du Nord en un pôle énergétique offshore interconnecté pour l'Europe entière.

Remettre l'éolien offshore sur la bonne voie

- (5) Afin de réaliser nos ambitions de renforcement du réseau offshore, nous souhaitons offrir une sécurité de planification et soutenir les investissements dans le secteur éolien offshore. À cet effet, nous convenons des mesures transitionnelles, structurelles et accompagnatrices suivantes :
 - a. Nous œuvrerons pour garantir la stabilité du pipeline d'appels d'offres pour l'éolien offshore.
 - b. Nous travaillerons ensemble à des solutions pour minimiser les risques liés aux investissements, garantir le succès d'appels d'offres compétitifs et mobiliser des capitaux privés.
 - c. Nous demandons aux ministres de l'Énergie et aux autres ministres compétents de continuer à simplifier et accélérer les processus de délivrance de permis pour l'énergie offshore.
 - d. Nous invitons les ministres de l'Énergie à créer un cadre d'investissement solide pour l'énergie offshore.
 - e. Nous souhaitons contribuer à des chaînes d'approvisionnement fiables et résilientes, en appuyant des capacités de fabrication stratégiques et en investissant dans la valeur créée à travers l'Europe, ainsi qu'en augmentant les capacités portuaires européennes au moyen d'efforts stratégiques et coordonnés.

- f. Nous reconnaissons l'importance de garantir à nos industries des conditions de concurrence et des pratiques commerciales équitables, et nous travaillerons ensemble pour protéger les chaînes d'approvisionnement.
- (6) Nous sommes déterminés à favoriser une mise en œuvre réussie, par les gouvernements et les industries, du Pacte d'investissement conjoint dans l'éolien offshore pour les mers du Nord, en envoyant un signal fort aux investisseurs, aux industries et aux citoyens, qui souligne que l'Europe est prête à montrer la voie en faisant preuve de clarté, de cohérence et d'ambition.
- Construire l'avenir énergétique de l'Europe dans les mers du Nord*
- La connexion des réseaux électriques par-delà les frontières en mers du Nord peut contribuer à renforcer la résilience de l'ensemble du système d'électricité en Europe, en réduisant la dépendance et en assurant la stabilité en temps de crise.
- (7) Coopérer implique de compléter ses ambitions nationales, de même que cela implique des délais et une planification coordonnée de l'infrastructure énergétique avec une coordination régionale et des ensembles de projets régionaux, tout en exploitant les synergies pour déployer un système énergétique décarboné au moindre coût pour la société et l'environnement.
- a. En tant qu'objectif global, les États membres de l'Union européenne signataires de la présente Déclaration ainsi que le Royaume-Uni visent à développer jusqu'à 100 GW, dans le cadre de notre ambition commune de 300 GW, au moyen de projets de coopération transfrontaliers¹.
 - b. Des investissements de capitaux majeurs, en particulier privés, seront nécessaires pour que nous atteignions ensemble cet objectif. Nous œuvrerons à l'établissement d'un Cadre de financement offshore (OFF) pour les projets d'énergie éolienne transfrontaliers, qui s'appuie sur les synergies d'instruments de financement existants, les renforce et les exploite, afin de développer et de financer conjointement des ensembles de projets de grande envergure pour lesquels nous avons l'intention de coopérer étroitement avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement.
- (8) Un approvisionnement suffisant et abordable en hydrogène bas carbone et renouvelable et en ses produits dérivés peut jouer un rôle essentiel pour soutenir l'industrie de l'Europe dans un avenir climatiquement neutre, en maintenant son leadership industriel mondial. Concernant le potentiel qu'offre la région des mers du Nord en matière d'hydrogène renouvelable offshore et bas carbone, nous œuvrerons pour :
- a. Faciliter le développement de projets combinant l'éolien et l'hydrogène offshores à travers une coopération au sein de la NSEC.
 - b. Encourager le développement d'infrastructures de production, de transport et de stockage de l'hydrogène ainsi que des chaînes d'approvisionnement connexes, tout en s'appuyant sur un cadre réglementaire pragmatique et en tenant compte de l'offre et de la demande du marché ainsi que d'autres éléments de l'infrastructure

¹ Les projets de coopération transfrontaliers consistent en des projets d'éolien offshore hybrides dotés d'une infrastructure avec des raccordements au réseau de plus d'un pays, ainsi que des parcs éoliens transfrontaliers raccordés de manière radiale.

énergétique, dont le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone (CUSC).

- (9) Afin d'améliorer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée à travers la région des mers du Nord, nous encouragerons le renforcement des compétences ainsi que l'enseignement et la formation continus.

Réussir nos ambitions

- (10) Face aux menaces grandissantes sur l'infrastructure énergétique offshore, nous saluons et soutenons le niveau accru de coopération multilatérale en mers du Nord ainsi qu'en mer Baltique, notamment dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), comme mesure appropriée pour renforcer sa capacité de défense, sa sécurité globale et sa résilience.
- (11) Nous encourageons l'industrie à développer des technologies permettant de détecter, de surveiller et de réagir aux menaces de sécurité, afin que l'infrastructure énergétique offshore puisse devenir un élément important et intégré dans la surveillance de notre espace maritime et aérien maritime.
- (12) Nous continuerons à prendre des mesures coordonnées et décisives, tout en évitant les doublons en termes d'efforts existants, afin de protéger notre espace maritime et notre infrastructure énergétique offshore de plus en plus interconnectée face à toutes les menaces, dont les actes de sabotage physique, les cyberattaques et d'autres attaques hybrides dans l'espace maritime et aérien maritime. Ces mesures consistent notamment à :
- Renforcer la coordination de tous les services de sécurité militaires, civils et privés afin de protéger les actifs énergétiques offshores en mers du Nord.
 - Encourager une collaboration étroite entre les autorités, l'industrie et les gestionnaires d'infrastructures afin d'améliorer la connaissance de la situation sous-marine et en surface, l'imputabilité de dommages ainsi que la réaction aux incidents.
 - Travailler ensemble à une cyberdéfense améliorée en coordonnant et en harmonisant les approches nationales, et promouvoir la cybersécurité et la standardisation.
 - Organiser des exercices conjoints réguliers des services de sécurité avec tous les acteurs pertinents, en se concentrant sur la protection de l'infrastructure énergétique offshore et sur une réponse collaborative aux crises.
 - Agir contre les navires inférieurs aux normes pour éviter les menaces qu'ils peuvent poser sur l'infrastructure énergétique offshore et l'environnement.
- (13) Nous demandons à nos ministres de l'Énergie et nos ministres responsables de la défense, de la résilience, de la préparation et d'autres domaines connexes de renforcer la coopération pour ce qui est de la résilience, de la défense matérielle et de la cyberdéfense de notre infrastructure énergétique offshore en mers du Nord.

La présente Déclaration ne crée pas de droit ou d'obligation au regard du droit national ou international. En ce qui concerne les États membres de l'UE participants, la Déclaration ne prévaut pas sur les droits et obligations découlant de leur appartenance à l'Union européenne.